

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE WIMEREUX

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 25 juin 2026

L'an deux mil vingt-six,
le vingt-cinq juin à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est
assemblé en Mairie, salle Théophile Dobelle, sous la présidence de Monsieur Jean-
Luc DUBAËLE, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20260625_4

👉 **Budget Ville – Mandat spécial jumelage.**

Date de la convocation

▪ 19 juin 2026

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

M. Guy BOUTLEUX, Mme Cécile DUQUESNE, M. Christophe CAILLIER, Mmes Marie-José
ROUSSEAU, Hélène COLL, M. Jean-Michel SAMUEL, Mme Pierrette CORDEBAR
MERGLEN, M. Bruno LELEU, Mmes Micheline FOURNY, Fabienne NOURTIER,
MM. Christian DESPIERRE, Marc DUBRULLE, Mmes Sylvie BAILLARD, Loëtitia HARDUIN,
M. Bertrand ARBLAY, Mmes Sabine BERNARD, Noémie BRICHE, MM. Maxime SENEAL,
Jean-Christophe GIRE, Jean-Luc JOUGLEUX, Didier SERGENT, Philippe MORBIDELLI.

Absents excusés ayant donné procuration

M. Serge DEVIN a donné pouvoir à M. Guy BOUTLEUX
Mme Marie-Simone POUBLON a donné pouvoir à Mme Cécile DUQUESNE
M. Arthur BOISLEUX a donné pouvoir à M. Christophe CAILLIER
Mme Valérie PROVIN a donné pouvoir à M. Didier SERGENT

Absent excusé sans procuration

M. Mehdi GHEZAL

Absente non excusée

Mme Sandrine BARDEAUX

A été nommé secrétaire de séance

M. Jean-Michel SAMUEL

SERVICE FINANCIER

BUDGET VILLE - MANDAT SPÉCIAL JUMELAGE

Vu le Code Général des Collectivités locales, Art. L. 2123-18, R. 2123-22-1 ;

La notion de mandat spécial s'interprète comme une mission bien précise que le Conseil Municipal confie par délibération à l'un de ses membres, Maire, Adjoint ou simple Conseiller Municipal. Le mandat spécial ouvre droit au remboursement des frais réels.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de son souhait de participer au séjour en Allemagne du 25 au 27 septembre 2026 dans le cadre du jumelage avec la ville de SCHMALLEMBERG.

Ce séjour est l'occasion de renforcer les liens culturels, de poursuivre la coopération économique et touristique de la commune et de partager les bonnes pratiques municipales sur la gestion locale.

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin de valider l'octroi d'un mandat spécial pour participer au séjour en Allemagne aux élus nommés ci-dessous :

- Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Maire

Il est entendu que le remboursement interviendra sur présentation des justificatifs,

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

VALIDE l'octroi d'un mandat spécial pour l' élu cité ci-dessus,

DÉCIDE de la prise en charge de l'intégralité des frais de mission occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,
Jean-Michel SAMUEL.

#signature#